



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Simple question

(formulaire de dépôt)

*A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil*

N° de tiré à part : \_\_\_\_\_

Déposé le : \_\_\_\_\_

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

## Titre de la simple question

Petites communes désabusées.

## Texte déposé

Que peut faire le canton lorsqu'une commune s'avère incapable de financer un projet d'importance cantonale, (requalification d'une route cantonale en traversée, mise en place d'une nouvelle infrastructure de transport publique, etc...) alors que ces investissements doivent profiter à l'ensemble de la collectivité et que leur non-réalisation poserait de réels problèmes en termes d'efficacité et de desserte ?

## Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Chevalley Jean-Rémy

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**